

PANDÉMIE COVID-19 ET ACTIVITÉ DERMATO-CHIRURGICALE

Des recommandations ainsi qu'une fiche pratique concernant la prise en charge chirurgicale des tumeurs cutanées vous sont proposées par un groupe de travail issu du groupe chirurgical de la Société Française de Dermatologie.

RECOMMANDATIONS DU GROUPE CHIRURGICAL DE LA SFD

1

Le traitement chirurgical de patients atteints d'un cancer cutané à potentiel métastatique (mélanome, carcinome épidermoïde, carcinome trichoblastique, carcinome de Merckel, sarcome...) ne doit pas être différé.

2

Le traitement chirurgical de tumeurs malignes moins agressives ou bénignes est possible, mais doit faire l'objet d'une discussion au cas par cas, en fonction du risque individuel d'infection par le virus SARS-COV2 et du risque lié au développement de la tumeur.

3

Le traitement chirurgical des tumeurs cutanées est possible pendant la période d'épidémie et peut être effectué si, en plus des normes d'hygiène habituelles, des mesures pour minimiser la diffusion du virus peuvent être mises en place et si, les capacités du cabinet et les conditions régionales liées à la diffusion du virus le permettent.

4

Il est recommandé de privilégier des téléconsultations (dont les conditions d'accès et de remboursement ont été récemment élargies), à la fois avant l'acte chirurgical, mais aussi pour le suivi post-opératoire des patients afin de limiter leurs déplacements itératifs.

5

Il est recommandé de poursuivre une activité de dépistage des cancers cutanés en privilégiant si possible les actes de téléconsultation ou, si les capacités du cabinet médical le permettent, en mettant en place les mesures visant à diminuer la diffusion du virus.